

**Des objectifs généraux et des objectifs spécifiques et opérationnels pour une séquence
sur l'organisation de notre État de droit :**

Un objectif général : Developper une compréhension critique du système politique suisse 	Un objectif général : Analyser un article de presse et faire des liens avec la démocratie suisse 
Un objectif spécifique et opérationnel : • Donner des arguments positifs/négatifs du système politique suisse	Un objectif spécifique et opérationnel : Enumérer le/les droit(s) populaire(s) mentionné(s) dans l'article et définir leur fonctionnement

**Des objectifs généraux et des objectifs spécifiques et opérationnels pour une séquence
sur l'organisation de notre État de droit :**

Un objectif général : Développer une compréhension critique du système politique Suisse 	Un objectif général : Analyser les compétences de la confédération, cantons et communes 
Un objectif spécifique et opérationnel : Comparer le système politique suisse et français en se basant sur la lecture d'extraits de la Constitution de chaque pays. Énumérer les points communs / diff. des syst. pol. CH et FR.	Un objectif spécifique et opérationnel : Identifier ce qui relève des compétences des différents niveaux de l'état à l'aide d'étude de cas en appliquant le principe de subsidiarité

Des objectifs généraux et des objectifs spécifiques et opérationnels pour une séquence sur l'organisation de notre État de droit :

Un objectif général : Appliquer le principe de subsidiarité 	Un objectif général : Développer une compréhension critique du système politique Suisse 
Un objectif spécifique et opérationnel : (L'élève est capable de) classer les domaines d'action de l'État entre les 3 niveaux (Confédération, Cantons et communes)	Un objectif spécifique et opérationnel : (L'élève est capable de) identifier les forces et faiblesses de différents systèmes politiques → Suisse & France Suisse & USA à l'aide de médias synthétiques.

**Des objectifs généraux et des objectifs spécifiques et opérationnels pour une séquence
sur l'organisation de notre État de droit :**

Un objectif général : être capable de ment connaître le système de la séparati des pouvoirs en CH ↓	Un objectif général : Expliquer le fonctionnement de la démocratie CH ↓
Un objectif spécifique et opérationnel : - nommer les 3 pouvoirs - leurs fonctions - leurs interacti - comparer avec le système FR - identifier pls communs/différences	Un objectif spécifique et opérationnel : ↓ - analyser les compétences de la Conféc - déterminer par quels moyens le peuple CH peut y participer (en lisant manuel 002) - analyser un article de presse sur un lien avec un objet de votation - ressortir éléments / énumérer...

**Des objectifs généraux et des objectifs spécifiques et opérationnels pour une séquence
sur l'organisation de notre État de droit :**

Un objectif général : Analyser les compétences de la Confédération, Canton & Communes 	Un objectif général : Définir le principe de subsidiarité et son fondement juridique 
Un objectif spécifique et opérationnel :	Un objectif spécifique et opérationnel : L'élève est capable de retrouver la base légale L'élève est capable d'expliquer le sens de l'Article

**Des objectifs généraux et des objectifs spécifiques et opérationnels pour une séquence
sur l'organisation de notre État de droit :**

Un objectif général : Identifier les particularités du système démocratique suisse. 	Un objectif général : Critique Analyser un article de presse et faire des liens avec la démocratie 
Un objectif spécifique et opérationnel : L'élève est capable de distinguer les différents systèmes démocratiques et de savoir lequel caractérise la Suisse. → modèles d'enseignements: transmission et ensuite guidage pour identifier quel modèle s'applique à quel pays	Un objectif spécifique et opérationnel : • A partir d'un article de presse, extraire les éléments propres à la démocratie suisse. (séparation des pouvoirs, bicamérisme, etc...) → modèle : auto-ocio-constructiviste.